

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 15 septembre 2020 sur la formation professionnelle initiale de

danseuse interprète / danseur interprète¹ avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 15 septembre 2020

N° de la profession 90904

Orientation danse classique 90905

Orientation danse contemporaine 90906

Orientation comédie musicale 90907

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	5
2.3 Collaboration entre les lieux de formation	6
3. Profil de qualification	7
3.1 Profil de la profession	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	9
3.3 Niveau d'exigences de la profession	10
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	11
Domaine de compétences opérationnelles a : Organisation de la carrière.....	11
Domaine de compétences opérationnelles b : Collaboration au sein d'une compagnie.....	16
Domaine de compétences opérationnelles c : Utilisation d'éléments scéniques	19
Domaine de compétences opérationnelles d : Formation du corps et de l'esprit	23
d1.5 Ils décrivent clairement les possibilités d'utilisation de protections et de genouillères. (C2)	23
d1.9 Ils analysent les facteurs de stress physique et psychique et en tirent des mesures appropriées pour les prévenir. (C5).....	24
Domaine de compétences opérationnelles e : Danse classique.....	27
Domaine de compétences opérationnelles f : Danse contemporaine.....	29
Domaine de compétences opérationnelles g : Comédie musicale	33
Élaboration	36
Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	37
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	38
Glossaire	40

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité² de la formation professionnelle initiale de danseur interprète sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

² Voir l'art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de danseuse interprète / danseur interprète avec certificat fédéral de capacité (CFC).

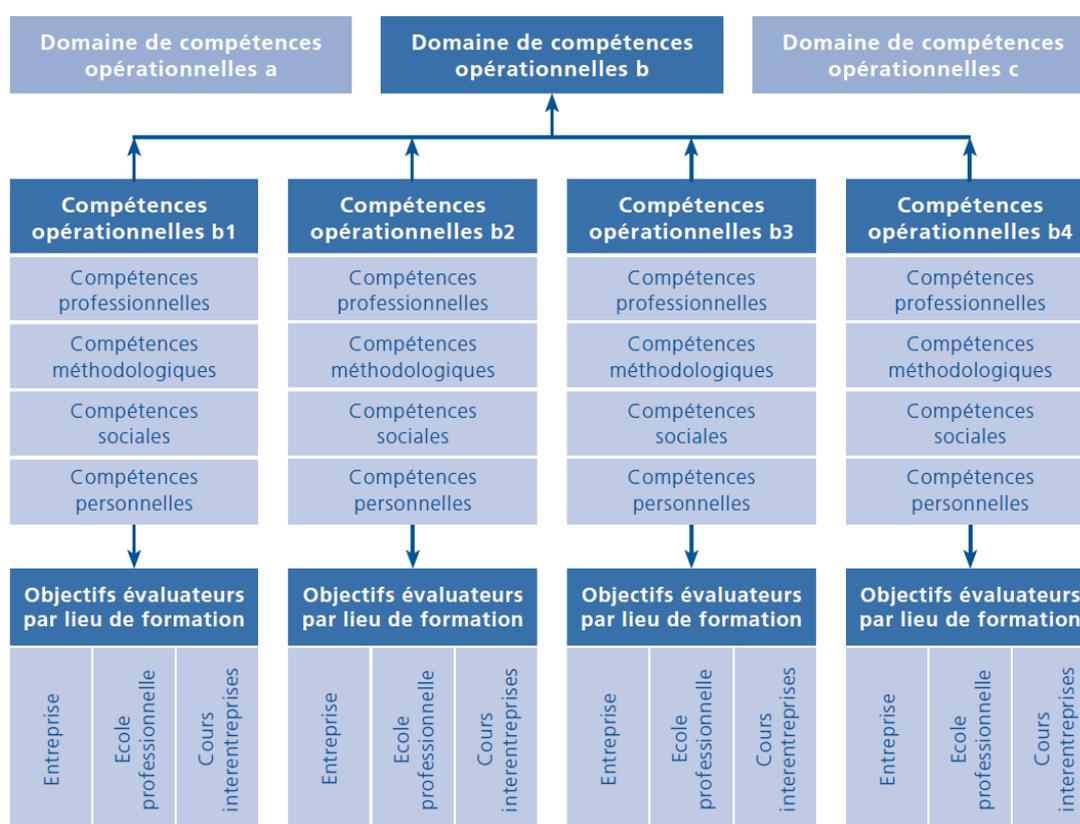
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de danseur interprète. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation :



La profession de danseur interprète comprend sept **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : « **Utilisation d'éléments scéniques** »

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine c « **Utilisation d'éléments scéniques** » regroupe par exemple cinq compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont rattachées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les danseurs interprètes aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

<p>Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>	<p>Les danseurs interprètes utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>
<p>Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>	<p>Les danseurs interprètes organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.</p>
<p>Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p>	<p>Les danseurs interprètes abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</p>
<p>Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>	<p>Les danseurs interprètes analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>

Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les danseurs interprètes restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Exemple : ils disposent d'un solide vocabulaire technique en anglais.
C2	Comprendre	Les danseurs interprètes expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. Exemple : ils présentent clairement une vue d'ensemble de l'organisation de l'entité qui les emploie.
C3	Appliquer	Les danseurs interprètes mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. Exemple : ils mettent en œuvre de manière flexible des changements professionnels et non professionnels.
C4	Analyser	Les danseurs interprètes analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relient les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. Exemple : ils examinent leur propre comportement communicationnel en lien avec des objectifs visés.
C5	Synthétiser	Les danseurs interprètes combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. Exemple : ils définissent de possibles domaines d'activité à partir de l'analyse de leurs préférences et de leurs atouts.
C6	Évaluer	Les danseurs interprètes évaluent leur activité dans une situation complexe et utilisent cette évaluation pour en tirer des conséquences en vue de leur activité future. (Analyse réflexive) Ils évaluent leur rapport aux changements sur la base d'un exemple concret et en retirent des stratégies utiles pour maîtriser ces situations.

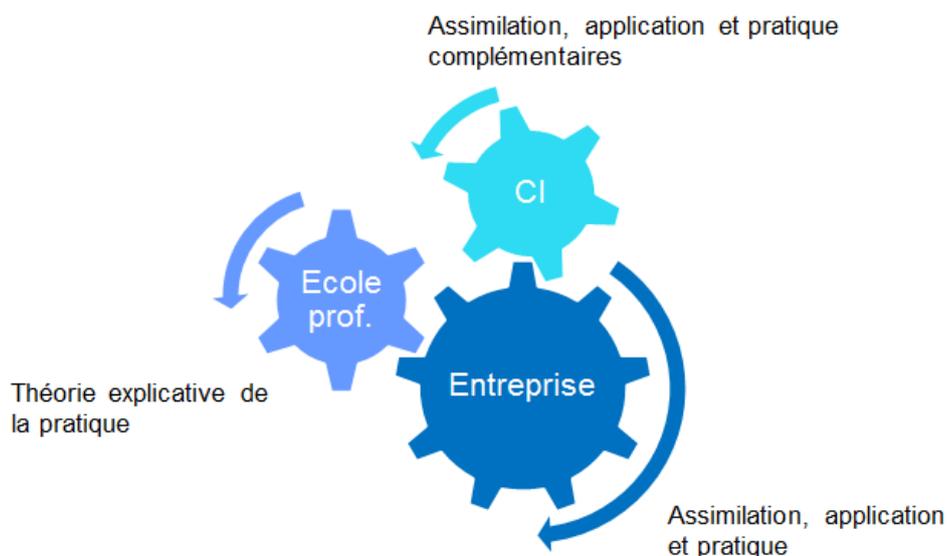
2.3 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- École professionnelle : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- Cours interentreprises : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les danseurs interprètes doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1. Profil de la profession

Les danseurs interprètes maîtrisent un large répertoire de styles et de techniques de danse classique, moderne ou contemporaine.

Ils s'expriment artistiquement par les moyens de la danse et utilisent leur corps comme instrument pour exprimer une intention artistique.

Par le biais de la danse ainsi que de différents éléments scéniques tels que la musique, la lumière, les accessoires, etc., ils donnent forme aux rôles et aux thèmes qu'ils transmettent au public lors d'une représentation.

Domaine d'activité

Les danseurs interprètes travaillent dans des ensembles de danse institutionnels ou des compagnies au sein de théâtres qui cultivent les disciplines de la danse, de la comédie musicale et de l'opéra. Ils trouvent également des engagements dans des ensembles de danse indépendants, dans la scène libre ou dans leurs propres projets chorégraphiques et artistiques.

Ils sont en contact avec les membres de la compagnie, les directeurs de danse, les maîtres de ballet, les chorégraphes invités et d'autres personnes impliquées dans un travail chorégraphique ainsi qu'avec des artistes d'autres disciplines.

Ils développent sous la direction de chorégraphes des œuvres chorégraphiques qui sont jouées dans des théâtres, au cinéma et à la télévision ou dans des lieux choisis spécifiquement pour le projet en question et participent à des processus créatifs.

Principales compétences opérationnelles

Les danseurs interprètes portent la responsabilité de leur carrière professionnelle dès l'entrée dans la profession jusqu'à la fin de leur carrière de pratique active de la danse. Ils ont une attitude professionnelle, communiquent en tenant compte de la situation et de leur interlocuteur, postulent de manière proactive, se préparent le mieux possible aux auditions et mènent à terme les négociations contractuelles en défendant leurs objectifs.

Dans des compagnies et ensembles multiculturels, ils collaborent de manière constructive avec leurs collègues et supérieurs en communiquant souvent en anglais. Ils utilisent la musique, le rythme et les sonorités pour l'interprétation de leurs propres mouvements de danse et développent ainsi leur propre vocabulaire de mouvement et d'expression. Ils intègrent au besoin des costumes, du maquillage et des accessoires dans leur danse.

Les danseurs interprètes forment leur corps et leur esprit dans une optique de performance globale et sont capables de recourir à l'entraînement mental pendant des répétitions, des spectacles et des auditions.

Sous la direction du chorégraphe, ils contribuent à développer ou à créer des séquences de mouvements et étudient leur rôle de sorte à l'avoir intériorisé en temps utile pour les représentations. Ils sont en mesure de participer avec leur compagnie à la conception et à la réalisation de représentations et s'appuient sur les critiques de leur propre environnement professionnel et du public pour leur développement personnel.

Exercice de la profession

Les danseurs interprètes exercent généralement leur profession dans des compagnies de composition internationale. Ils travaillent dans des équipes multiculturelles et communiquent généralement en anglais. L'environnement de travail est international et le changement d'employeur est fréquent, surtout dans la scène indépendante avec ses engagements à durée limitée.

Les danseurs interprètes travaillent dans un environnement physiquement et psychologiquement exigeant. Ils agissent de manière autonome et responsable tout en étant en mesure de s'intégrer aisément dans une

équipe. Leur quotidien professionnel se caractérise par l'engagement personnel et la discipline. Les horaires irréguliers ainsi que la participation aux représentations en soirée et le week-end nécessitent une grande capacité d'autogestion.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Par leur travail de création artistique dans le domaine de la danse, les danseurs interprètes apportent une contribution importante à la diversité de la société et de la culture. C'est précisément par son caractère universel que la danse, qui n'est pas liée à une langue, peut avoir un effet intégrateur dans nos sociétés multiculturelles.

La danse transmet aux spectateurs une conscience corporelle approfondie et leur propose une nouvelle approche d'un sujet et/ou d'une œuvre artistique. En même temps, la danse donne aux spectateurs une compréhension nouvelle et différente de « l'être humain en soi » et du rôle de l'individu dans la société.

Les danseurs interprètes contribuent à préserver le patrimoine chorégraphique dans sa forme scénique tout en développant de nouvelles œuvres chorégraphiques. Par leurs activités, ils apportent une contribution significative à la diversité et à l'innovation dans la danse et dans la vie culturelle.

Culture générale

L'enseignement de la culture générale vise à transmettre des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnels et sociaux et de relever des défis tant privés que professionnels.

3.2e Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →					
a	Organisation de la carrière	a1 : Gérer des engagements dans des compagnies ou groupes de danse	a2 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication	a3 : Préparer et mettre en œuvre un processus de candidature	a4 : Se préparer aux changements dans la carrière de danse	a5 : Planifier une reconversion professionnelle et une réorientation en fin de carrière de danseur	
b	Collaboration au sein d'une compagnie	b1 : Contribuer à une bonne collaboration au sein d'une compagnie multiculturelle	b2 : Communiquer en anglais au sein d'une compagnie internationale	b3 : Apporter des contributions dans des projets de création	b4 : Respecter les processus de travail au sein de la compagnie et les engagements liés à des projets		
c	Utilisation d'éléments scéniques	c1 : Intégrer sa capacité d'expression corporelle et artistique dans le processus de travail	c2 : Mettre en œuvre les éléments scéniques d'une chorégraphie	c3 : Utiliser la musique, le rythme et les sonorités pour interpréter les mouvements de danse	c4 : Éviter les risques liés à la technique de scène	c5 : Intégrer des costumes, le maquillage et des accessoires dans la danse	
d	Formation du corps et de l'esprit	d1 : Maintenir la condition physique nécessaire à la pratique de la danse	d2 : Développer son répertoire en danse	d3 : Utiliser l'entraînement mental lors de répétitions, spectacles et auditions	d4 : Élaborer son propre rôle ou son interprétation d'une chorégraphie	d5 : Mettre à profit la critique de son environnement professionnel ou du public pour son propre développement	d6 : Tirer parti de l'activité de la scène chorégraphique et artistique pour son propre développement
e	Danse classique	e1 : Contribuer à l'élaboration de chorégraphies en danse classique	e2 : Étudier des chorégraphies en danse classique	e3 : Réaliser des spectacles en danse classique			
f	Danse contemporaine	f1 : Contribuer à l'élaboration de chorégraphies en danse contemporaine	f2 : Étudier des chorégraphies en danse contemporaine	f3 : Réaliser des spectacles en danse contemporaine	f4 : Développer un nouveau vocabulaire de mouvement en danse	f5 : Lier des suites de mouvements en une composition	
g	Comédie musicale	g1 : Contribuer à l'élaboration de chorégraphies de comédie musicale	g2 : Étudier des chorégraphies de comédie musicale	g3 : Réaliser des spectacles de comédie musicale	g4 : Développer un nouveau vocabulaire expressif en danse, en chant et en jeu dramatique		

Dans les domaines de compétences opérationnelles a à d, le développement des compétences opérationnelles est contraignant pour toutes les personnes en formation. Dans les domaines de compétences opérationnelles e à g, le développement des compétences opérationnelles est contraignant comme suit selon l'orientation :

- a. Domaine de compétences opérationnelles e : pour l'orientation danse classique ;
- b. Domaine de compétences opérationnelles f : pour l'orientation danse contemporaine ;
- c. Domaine de compétences opérationnelles g : pour l'orientation comédie musicale.

3.3. Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

<p>Domaine de compétences opérationnelles a : Organisation de la carrière</p> <p>Les danseurs interprètes réalisent leur carrière sous leur propre responsabilité de ses débuts à la fin de leur activité professionnelle de danseurs. Pour ce faire, ils planifient par anticipation leur carrière de danse et leur reconversion professionnelle en fin de carrière, ils postulent auprès de compagnies et sur le marché du travail et ils s'acquittent de leurs engagements scéniques de manière professionnelle.</p>	
<p>Compétence opérationnelle a1 : Gérer des engagements dans des compagnies ou groupes de danse</p> <p>Les danseurs interprètes assument la responsabilité de leur position au sein de la compagnie. Ils interagissent durant leur carrière avec d'autres danseurs dans et hors de la compagnie, avec des chorégraphes et avec leurs supérieurs. Ils échangent avec eux au sujet de leur rôle et s'informent quant aux conditions cadre de fonctionnement et aux usages de la compagnie. Ils abordent les questions à régler quant aux conditions cadre avec la direction, défendent leurs intérêts et leurs besoins et expriment leur opinion. Ils réfléchissent à l'adéquation de leur comportement dans la compagnie et en tirent au besoin des mesures d'amélioration.</p>	
<p>Objectifs évaluateurs pratique professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p>
<p>a1.1 Ils adaptent leur comportement personnel dans la compagnie ou le groupe de danse en fonction de la situation (C3)</p>	<p>a1.1.1 Ils expliquent avec leurs propres mots leurs droits et devoirs légaux quant aux contrats de travail, aux assurances-maladies et aux assurances sociales. (C2)</p>
	<p>a1.1.2 Ils décrivent avec leurs propres mots les usages et règles de fonctionnement dans leur environnement professionnel. (C2)</p>
	<p>a1.1.3 Ils expliquent clairement une vue d'ensemble de l'organisation de l'entité qui les emploie. (C2)</p>
	<p>a1.1.4 Ils expliquent clairement une vue d'ensemble des organisations et acteurs de leur environnement professionnel ainsi que leurs fonctions. (C4)</p>
<p>a1.2 Ils échangent régulièrement au sujet de leur comportement personnel dans la compagnie. (C3)</p>	<p>a1.2.1 Ils expliquent avec leurs propres mots le but et les contenus essentiels de l'échange avec les collègues, les chorégraphes et les supérieurs. (C2)</p>
	<p>a1.2.2 Ils analysent une situation concrète issue de leurs engagements et en tirent de possibles améliorations quant à leur comportement. (C5)</p>

a1.3 Ils appliquent diverses techniques de communication de manière ciblée et adaptée aux situations. (C3)	a1.3.1 Ils décrivent les éléments principaux des différentes techniques de communication. (C2)
	a1.3.2 Ils expliquent clairement sur la base d'un exemple concret les aspects principaux d'un rapport respectueux aux autres personnes. (C2)
a1.4 Ils réfléchissent à leur propre comportement de communication par rapport à leurs objectifs. (C4)	a1.4 Ils analysent leur comportement de communication sur la base d'une situation concrète issue de leurs engagements et en tirent de possibles mesures d'amélioration. (C5)

Compétence opérationnelle a2 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication

Les danseurs interprètes recherchent régulièrement des informations (par exemple sur les développements dans les compagnies, sur des engagements) dans diverses sources d'information (Internet, réseaux sociaux). Ils recourent au besoin à des soutiens (par exemple réseau) pour leurs recherches. Ils évaluent les informations recherchées et les conservent. Ils utilisent différents appareils et logiciels de leur organisation ainsi que des outils de communication conformément aux directives de leur employeur dans le but de communiquer avec leurs collègues, les chorégraphes ou la direction et de fixer ou coordonner des plannings. Ce faisant, ils tiennent compte des directives internes de protection des données et des mesures de sécurité sur Internet.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
a2.1 Ils recherchent dans plusieurs sources des informations sur des développements actuels dans des compagnies et des engagements. (C3)	a2.1.1 Ils expliquent clairement sur la base d'un exemple concret les principales sources de recherche. (C2)
	a2.1.2 Ils décrivent clairement leur démarche lors d'une recherche. (C4)
	a2.1.3 Ils motivent avec leurs propres mots et sur la base d'un exemple concret la qualité de leurs résultats de recherche. (C4)
a2.2 Ils utilisent leur réseau professionnel de manière ciblée pour leurs recherches. (C3)	a2.2 Ils identifient de manière fiable leur propre besoin en informations professionnellement utiles. (C4)
a2.3 Ils utilisent l'infrastructure informatique interne de leur organisation en tenant compte des directives de sécurité. (C3)	a2.3.1 Ils utilisent sur la base d'un exemple les appareils et logiciels usuels ainsi que les outils de communication. (C3)
	a2.3.2 Ils présentent correctement sur la base d'un exemple concret les mesures de sécurité pertinentes pour l'utilisation d'Internet et des outils de communication. (C4)

	a2.3.3 Ils expliquent clairement sur la base d'un exemple concret les implications d'un abus de la protection des données sur Internet. (C5)
	a2.3.4 Ils expliquent avec leurs propres mots et sur la base d'un exemple concret les problématiques de droits d'auteur. (C4)
a2.4 Ils représentent les résultats de leurs recherches de manière claire sous la forme d'une documentation. (C3)	a2.4.1 Ils expliquent clairement sur la base d'un exemple concret les liens entre les démarches et les résultats pour les recherches, l'évaluation et la documentation. (C2)
	a2.4.2 Ils décrivent clairement sur la base d'un exemple concret l'évaluation de leurs résultats de recherche et leur conservation systématique. (C5)

Compétence opérationnelle a3 : Préparer et mettre en œuvre un processus de candidature

Les danseurs interprètes utilisent leurs connaissances des tendances et évolutions actuelles sur le marché du travail pour trouver eux-mêmes des engagements adaptés. Ils maintiennent à jour leur dossier de candidature et postulent le cas échéant dans les délais fixés. Ils cherchent des compagnies susceptibles d'être de nouveaux employeurs sur le marché du travail. Ils analysent les résultats de leurs recherches et, sur cette base, sélectionnent des employeurs adaptés à leur parcours professionnel. Ils établissent un dossier de candidature pertinent et le mettent régulièrement à jour. Ils étudient leurs rôles/variations pour les auditions de manière autonome selon les directives de la mise au concours et veillent à leur capacité de performance physique et psychique. En vue de l'audition, ils procèdent à un échauffement, se préparent mentalement et mettent en œuvre attentivement et aussi bien que possible les indications du chorégraphe, du directeur ou du maître de ballet. Lors des négociations contractuelles, ils présentent leurs forces et leurs objectifs et négocient les meilleures conditions cadre possibles.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
a3.1 Ils ont recours à différentes sources pour s'informer sur le marché du travail en ce qui concerne les nouveaux employeurs potentiels (compagnies). (C3)	a3.1.1 Ils définissent les principales sources de recherches pour de futurs engagements. (C2)
	a3.1.2 Ils décrivent clairement leur démarche lors d'une recherche de futurs engagements. (C4)
a3.2 Ils évaluent avec réalisme quels employeurs leur conviennent au mieux dans la perspective de leur carrière professionnelle et en tenant compte de leurs propres atouts. (C6)	a3.2 Ils décrivent clairement les compétences nécessaires sur le marché du travail. (C2)
a3.3 Ils établissent un dossier de candidature adapté à l'employeur souhaité. (C3)	a3.3.1 Ils expliquent clairement les informations que doit impérativement contenir un dossier de candidature. (C2)

	a3.3.2 Ils établissent un dossier de candidature attrayant avec lettre de motivation, CV, photos et vidéos. (C3)
a3.4 Ils mettent à jour les documents de leur dossier de candidature. (C3)	
a3.5 Ils se présentent aux auditions avec une bonne préparation physique et mentale et en pleine possession de leurs forces et de leurs capacités. (C3)	a3.5 Ils décrivent avec leurs propres mots des méthodes et techniques utiles pour la préparation physique et mentale aux auditions. (C2)
a3.6 Ils analysent leur prestation personnelle dans le contexte d'une situation de forte concurrence et en tirent des mesures pour développer leur performance lors d'auditions. (C5)	
a3.7 Ils se fixent des objectifs réalistes pour les négociations contractuelles. (C3)	a3.7.1 Ils motivent clairement leurs objectifs en lien avec une négociation contractuelle concrète. (C4)
	a3.7.2 Sur la base d'un travail réflexif, ils décrivent avec justesse leurs forces en vue d'un engagement concret. (C4)
a3.8 Ils mènent des négociations contractuelles de manière efficace. (C3)	a3.8 Ils utilisent des techniques de négociation contractuelle dans des situations fictives. (C3)

Compétence opérationnelle a4 : Se préparer aux changements dans la carrière de danse

Les danseurs interprètes font face de manière proactive à des changements professionnels et non professionnels quant à leur lieu de travail et à leur employeur (différentes compagnies nationales et internationales) ainsi qu'à la composition des compagnies. Ils se confrontent aux changements et développent des stratégies en vue de maîtriser les possibles conflits ou situations problématiques. Ils planifient et organisent le changement de manière consciente et proactive. En cas de maladie ou d'accident, ils contactent les interlocuteurs concernés. Ils prennent contact avec les autorités/administrations et les organisations professionnelles concernées pour s'annoncer auprès d'elles.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
a4.1 Ils planifient proactivement les étapes de leur carrière de danseurs interprètes actifs. (C3)	a4.1 Ils ébauchent une planification possible de carrière. (C3)
a4.2 Ils mettent en œuvre de manière flexible les changements professionnels et non professionnels. (C3)	a4.2.1 Ils décrivent des stratégies visant à s'adapter à de nouvelles cultures. (C3)
	a4.2.2 Ils évaluent sur la base d'un exemple concret leur rapport aux changements et en tirent des stratégies utiles pour y faire face. (C5)
a4.3 Ils adaptent autant que possible leur mode de vie à leur profession. (C6)	

a4.4 Ils traitent activement les changements professionnels et les changements de domicile qui leur sont liés. (C3)	a4.4.1 Ils décrivent de manière systématique les démarches liées à un déménagement à l'étranger. (C4)
	a4.4.2 Ils décrivent étape par étape leurs démarches en lien avec les autorités/administrations, les assurances sociales et l'établissement de documents nécessaires en vue d'un engagement à l'étranger. (C2)
	a4.4.3 Ils décrivent étape par étape leurs démarches en lien avec les associations professionnelles et autres organisations spécifiques en vue d'un engagement à l'étranger. (C2)
	a4.4.4 Ils décrivent des mesures utiles pour les périodes entre deux engagements. (C2)
	a4.4.5 Ils décrivent les démarches d'organisation professionnelle à entreprendre en cas de maladie et d'accident. (C2)

Compétence opérationnelle a5 : Planifier une reconversion professionnelle et une réorientation en fin de carrière de danseur

Les danseurs interprètes planifient la fin de leur carrière d'interprète. Ils contactent les organisations publiques et/ou privées (par exemple office du travail, réseau) pour la planification de leur reconversion. Ils évaluent leurs forces et leurs compétences et en déduisent de possibles nouveaux champs d'activité. Ils recherchent sur le marché du travail de potentiels employeurs, mettent à jour leur dossier de postulation et postulent.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
	a5.1 Ils décrivent des mesures pertinentes en lien avec leur reconversion professionnelle et leur réorientation. (C2)
a5.2 Ils évaluent leur propres compétences de manière réaliste et en déduisent des mesures pertinentes en lien avec une reconversion professionnelle. (C5)	a5.2.1 Ils analysent leurs forces et leurs préférences en vue d'une réorientation professionnelle. (C4)
	a5.2.2 Ils décrivent en profondeur de possibles champs d'activité dans et hors du milieu de la danse. (C2)
	a5.2.3 Ils déduisent de possibles champs d'activité à partir de l'analyse de leurs forces et de leurs préférences. (C5)

Domaine de compétences opérationnelles b : Collaboration au sein d'une compagnie

Les danseurs interprètes collaborent créativement au sein des compagnies. Ils apprécient la diversité culturelle et communiquent toujours de manière professionnelle avec leurs collègues. Ils entretiennent une culture positive du feedback et collaborent de manière constructive à des projets dans les processus de travail qui les concernent.

Compétence opérationnelle b1 : Contribuer à une bonne collaboration au sein d'une compagnie multiculturelle

Les danseurs interprètes collaborent dans le cadre de projets de danse avec des collègues danseurs, des chorégraphes et des supérieurs d'orientation sociale et culturelle ou de génération différentes. Ils font preuve d'une attitude ouverte envers leurs collègues et s'intègrent dans la compagnie. Ils prennent des engagements, élaborent conjointement des représentations et contribuent à faire évoluer la performance de la compagnie dans son ensemble en étant convaincants dans le contexte international par leur communication verbale et non verbale. Ils analysent des situations difficiles, en tirent des solutions et les proposent pour le bien de l'équipe.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
b1.1 Ils collaborent de manière constructive avec des collègues danseurs, des chorégraphes et des supérieurs d'orientations diverses. (C3)	b1.1.1 Ils décrivent sur la base d'exemples concrets des obstacles possibles à une collaboration constructive en raison d'orientation sociale ou culturelle et de génération différentes. (C4)
	b1.1.2 Ils motivent clairement et sur la base d'un exemple concret les facteurs de réussite du travail au sein d'une équipe interculturelle. (C4)
b1.2 Ils s'intègrent avec succès de diverses manières dans des équipes aux cultures variées. (C5)	b1.2 Ils présentent clairement des mesures et stratégies prometteuses en vue d'une intégration dans une équipe aux cultures variées. (C3)
b1.3 Ils recourent efficacement à des stratégies de communication verbale et non verbale dans un contexte plurilingue. (C5)	
b1.4 Ils analysent de manière différenciée durant leur travail des situations existantes mettant l'équipe en difficulté et en déduisent des solutions qu'ils mettent en œuvre dans le travail d'équipe. (C5)	b1.4.1 Ils présentent des modèles et stratégies utiles pour l'analyse sous différents points de vue de situations critiques pour l'équipe. (C5)
	b1.4.2 Ils analysent des situations difficiles pour l'équipe et élaborent des propositions pragmatiques de solutions. (C5)
	b1.4.3 Ils expliquent la démarche visant à traiter les situations difficiles pour l'équipe et à apporter de possibles solutions dans le travail. (C3)

Compétence opérationnelle b2 : Communiquer en anglais au sein d'une compagnie internationale

Les danseurs interprètes communiquent généralement dans leur environnement professionnel en anglais, par oral et par écrit, et en utilisant le vocabulaire technique. Ils donnent des feedbacks à leurs

<p>collègues et en reçoivent de manière ouverte, analysent les situations et en tirent des conclusions. Ils analysent régulièrement leur comportement de communication, identifient des potentiels de développement et en tirent des mesures d'amélioration (par exemple formation continue en anglais, techniques de communication). Ils identifient les potentiels de conflit dans la compagnie ou le groupe de danse et les abordent. Ils décrivent leur perception, écoutent les avis des collègues concernés et, en cas de conflit, élaborent conjointement avec eux une solution efficace. Ils reconnaissent leurs limites dans des situations de conflit et recourent par exemple à des supérieurs pour une médiation.</p>	
<p>Objectifs évaluateurs pratique professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p>
<p>b2.1 Ils communiquent en anglais par oral et par écrit de manière sûre. (C3)</p>	
<p>b2.2 Ils utilisent correctement le vocabulaire technique en anglais. (C3)</p>	<p>b2.2 Ils disposent d'un vocabulaire technique approfondi en anglais. (C1)</p>
<p>b2.3 Ils communiquent avec respect. (C3)</p>	<p>b2.3 Ils décrivent sur la base d'un exemple les caractéristiques d'une communication respectueuse. (C2)</p>
<p>b2.4 Ils donnent régulièrement à leurs interlocuteurs des feedbacks clairs et factuels. (C3)</p>	<p>b2.4.1 Ils identifient à l'aide d'un exemple concret les éléments essentiels d'un bon feedback. (C4)</p>
	<p>b2.4.2 Ils argumentent dans des situations fictives de manière factuelle et fondée. (C4)</p>
<p>b2.5 Ils accueillent les feedbacks de leurs interlocuteurs de manière constructive. (C3)</p>	<p>b2.5 Ils décrivent étape par étape sur la base d'un exemple un rapport constructif au feedback. (C2)</p>
<p>b2.6 Ils analysent les feedbacks de leurs interlocuteurs et en retirent pour eux-mêmes des mesures contribuant à leur développement professionnel. (C5)</p>	<p>b2.6 Ils présentent des mesures de développement continu sur la base de feedbacks donnés. (C5)</p>
<p>b2.7 Ils analysent régulièrement leur propre comportement de communication et en déduisent des mesures d'amélioration. (C5)</p>	
<p>b2.8 Ils identifient des potentiels de conflit dans une collaboration. (C4)</p>	
<p>b2.9 Ils agissent de manière calme et factuelle dans des situations difficiles. (C3)</p>	
<p>b2.10 Ils mènent efficacement des entretiens de résolution de conflit dans la compagnie. (C4)</p>	<p>b2.10.1 Ils expliquent avec leurs propres mots et sur la base d'un exemple de situation le modèle de conflit avec de possibles causes, implications et possibilités d'intervention. (C5)</p>
	<p>b2.10.2 Ils décrivent sur la base d'un exemple des mesures pertinentes en vue de la résolution de situations de conflit. (C4)</p>

b2.11 Ils reconnaissent leurs limites dans des situations de conflit et recourent à un soutien adapté. (C4)	b2.11.1 Ils décrivent clairement les limites de leurs interventions en cas de conflit sur la base d'exemples concrets de conflits. (C4)
	b2.11.2 Ils nomment des possibilités de soutien et d'interlocuteurs en cas de situations complexes de conflit. (C2)

Compétence opérationnelle b3 : Apporter des contributions dans des projets de création

Les danseurs interprètes échangent avec leur supérieur quant aux contributions et à leur propre rôle dans les projets de création. Ils apportent leurs idées/contributions au sein de l'équipe en les discutant avec leurs collègues impliqués dans le projet ou ils les développent conjointement avec leurs collègues et le chorégraphe. Ils élaborent ou organisent sous leur propre responsabilité les contributions définies par le supérieur et les mettent en œuvre de la manière convenue.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
b3.1 Ils discutent leur contribution concrète et leur rôle dans le projet de création avec leur supérieur. (C3)	
b3.2 Ils développent leurs propres idées et contributions pertinentes dans les projets de création conformément aux indications données. (C5)	b3.2 Ils décrivent de manière systématique les déroulements et processus de travail dans les projets de création. (C2)
b3.3 Ils transmettent activement leurs idées et contributions au sein de l'équipe. (C3)	
b3.4 Ils discutent leur contribution avec l'équipe. (C3)	b3.4 Ils décrivent de bonnes stratégies de discussion sur la base d'un exemple concret. (C2)
b3.5 Ils accueillent ouvertement d'autres formes d'expression artistique et les utilisent le cas échéant pour développer leur contribution. (C5)	b3.5 Ils présentent dans des situations fictives le développement d'une contribution de création au sein de l'équipe. (C3)
b3.6 Ils mettent en œuvre sous leur propre responsabilité leurs contributions artistiques. (C3)	b3.6 Ils expliquent le déroulement organisationnel lors de la mise en œuvre d'une contribution artistique. (C2)

Compétence opérationnelle b4 : Respecter les processus de travail au sein de la compagnie et les engagements liés à des projets

Les danseurs interprètes s'informent auprès de leurs supérieurs quant aux processus de travail et aux procédures dans les compagnies/engagements (par exemple planification des répétitions et des représentations). Ils planifient et organisent leur quotidien professionnel conformément aux usages et aux processus de travail au sein de la compagnie. En cas de problème de planification, ils en discutent avec leurs collègues et leurs supérieurs.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle

b4.1 Ils s'informent de manière proactive de la planification de leurs répétitions et des représentations prévues. (C3)	
b4.2 Ils organisent leur quotidien professionnel conformément aux usages et aux processus de travail de la compagnie. (C3)	b4.2 Ils présentent clairement sur la base d'un exemple leurs mesures de planification et d'organisation en lien avec les questions de calendrier. (C2)
b4.3 Ils appliquent strictement les processus de travail en vigueur au sein de la compagnie. (C3)	b4.3 Ils décrivent de manière approfondie les processus de travail pertinents pour eux dans la compagnie. (C2)
b4.4 Ils respectent strictement les plannings et engagements convenus. (C3)	b4.4 Ils expliquent sur la base d'un exemple le déroulement d'une planification judicieuse de calendrier. (C2)
b4.5 En cas de problème de planification ou d'écart par rapport aux processus de travail, ils informent leurs collègues et supérieurs de manière proactive et ouverte. (C3)	

Domaine de compétences opérationnelles c : Utilisation d'éléments scéniques

Les danseurs interprètes engagent leurs connaissances et leur compréhension approfondies du rythme et de la musique pour satisfaire les indications du chorégraphe et les mettre en œuvre en mouvements de danse. Ils soutiennent l'expression de leurs mouvements de danse par des costumes, du maquillage et des accessoires. Lors des répétitions et des représentations, ils sont conscients des relations d'espace sur la scène et respectent les dispositions en vigueur relatives au travail et à l'environnement.

Compétence opérationnelle c1 : Intégrer sa capacité d'expression corporelle et artistique dans le processus de travail

Les danseurs interprètes engagent leur potentiel artistique dans le processus de travail. Dans le cadre des exigences scéniques, ils interprètent leur rôle/chorégraphie sur la base de leur capacité personnelle d'expression corporelle et artistique. Ils veillent à ce que leur capacité d'expression par la danse corresponde aux indications et en retirent les adaptations nécessaires.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
c1.1 Ils engagent leur potentiel artistique dans le processus de travail. (C3)	c1.2.1 Ils analysent leur propre positionnement artistique sur la base de leurs connaissances de l'histoire de la musique et de la danse. (C4)
	c1.2.2 Ils analysent la musique donnée quant à son style, son époque, son rythme et sa tonalité et en tirent des éléments importants pour leur rôle / leur chorégraphie. (C5)
c1.2 Ils développent leur expression corporelle et artistique selon les exigences de la scène et de leur rôle/chorégraphie. (C5)	

c1.3 Ils interprètent leur rôle/chorégraphie sur la base de leur capacité personnelle d'expression corporelle et artistique. (C6)	
c1.4 Ils utilisent leur capacité d'expression corporelle et artistique en fonction des styles souhaités. (C3)	c1.4.1 Ils distinguent parfaitement les principaux styles et techniques de danse. (C2)
	c1.4.2 Ils nomment les critères principaux d'une adéquation au style. (C2)
c1.5 Ils poursuivent continuellement le développement de leur capacité d'expression corporelle et artistique. (C6)	c1.5 Ils analysent leur propre positionnement artistique et en tirent des mesures de développement continu de leur capacité d'expression corporelle et artistique. (C5)

Compétence opérationnelle c2 : Mettre en oeuvre les éléments scéniques d'une chorégraphie

Les danseurs interprètes réalisent corporellement et artistiquement des chorégraphies indiquées par le chorégraphe. Ils écoutent le chorégraphe, suivent ses indications et les mettent en oeuvre en leur donnant une forme physique dans les conditions cadre de l'espace scénique. Ils analysent leur mise en oeuvre chorégraphique et en tirent des améliorations corporelles et artistiques.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
c2.1 Ils mettent en oeuvre corporellement et artistiquement la chorégraphie conformément aux indications du chorégraphe. (C3)	
c2.2 Ils mettent en oeuvre de manière idoine des éléments scéniques d'une chorégraphie conformément aux indications. (C3)	c2.2.1 Ils décrivent avec assurance sur la base d'un exemple des éléments historiques et stylistiques d'une musique donnée. (C2)
	c2.2.2 Ils analysent sur la base d'un exemple musical concret le style, l'instrumentation, le rythme et la tonalité. (C4)
c2.3 Ils utilisent de manière créative différents styles et techniques de danse dans leur activité. (C5)	c2.3.1 Ils décrivent avec assurance des éléments historiques et stylistiques d'une scène donnée. (C2)
	c2.3.2 Ils analysent sur la base d'un exemple concret les différents styles et techniques de danse. (C5)
c2.4 Ils adaptent leurs séquences de mouvements en fonction des conditions cadre de l'espace scénique. (C3)	c2.4 Ils décrivent avec leurs propres mots et sur la base d'un exemple des suites de mouvement appropriées en lien avec différentes situations d'espace. (C2)
c2.5 Ils analysent leur mise en oeuvre d'éléments scéniques et en tirent des améliorations corporelles et artistiques. (C5)	c2.5 Ils analysent leur mise en oeuvre d'éléments scéniques et en tirent des améliorations corporelles et artistiques. (C5)

Compétence opérationnelle c3 : Utiliser la musique, le rythme et les sonorités pour interpréter les mouvements de danse	
Les danseurs interprètes mettent en œuvre les indications chorégraphiques avec un matériel et un vocabulaire de mouvement (par exemple mimique, gestuelle) ainsi qu'un contenu expressif. Ce faisant, ils tiennent compte de la musique, du rythme et des sonorités. Ils analysent leur vocabulaire de mouvement, leur mise en œuvre chorégraphique et leur contenu expressif, aussi en lien avec la musique, le rythme et les sonorités, et ils en tirent des améliorations corporelles et artistiques.	
Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
c3.1 Ils utilisent la musique, le rythme et les sonorités comme inspiration pour leurs mouvements de danse dans le cadre des indications chorégraphiques. (C6)	c3.1 Ils décrivent avec leurs propres mots et sur la base d'un exemple chorégraphique concret les bases de la théorie musicale. (C2)
c3.2 Ils utilisent avec assurance leurs formes d'expression musicale et rythmique pour réaliser des suites de mouvements. (C5)	c3.2.1 Ils interprètent clairement sur la base d'un exemple les indications rythmiques et musicales d'une chorégraphie. (C5)
	c3.2.2 Ils analysent de manière critique et sur la base d'un exemple concret l'effet de différentes formes expressives de mouvement et de théâtre. (C5)
c3.3 Ils analysent leur façon d'intégrer la musique, le rythme et les sonorités et en tirent des mesures d'amélioration de leur capacité expressive. (C5)	c3.3 Ils analysent sur la base d'un exemple musical concret l'effet de différentes formes de mouvement et d'expression. (C5)

Compétence opérationnelle c4 : Éviter les risques liés à la technique de scène	
Dans le cadre des répétitions, les danseurs interprètes tiennent compte des directives du personnel technique en lien avec la technique de scène ainsi que des indications sur les facteurs de risques. Ils respectent les directives techniques durant les répétitions et les représentations. Lors des répétitions et des représentations, ils veillent à ce qu'elles soient appliquées dans le cadre des conditions cadre techniques et en tirent le cas échéant des améliorations.	
Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
c4.1 Ils identifient de manière systématique et pertinente les facteurs de risques liés à la technique de scène lors des répétitions et des représentations. (C4)	c4.1 Ils décrivent correctement les processus concernant la technique de scène. (C2)
c4.2 Ils appliquent les directives du personnel technique liées à la sécurité. (C3)	c4.2 Ils utilisent correctement la terminologie spécifique de la technique de scène. (C2)
c4.3 Ils signalent immédiatement des contradictions avec les directives techniques. (C3)	

c4.4 Ils appliquent de manière systématique les directives de sécurité et de santé. (C3)	c4.4.1 Ils décrivent correctement les directives pertinentes de sécurité et de santé. (C2)
	c4.4.2 Ils décrivent de manière approfondie les possibles risques et conséquences liés à la technique de scène. (C2)
c4.5 Ils analysent régulièrement leur rapport aux risques liés à la technique de scène et en tirent des améliorations de leurs suites de mouvements. (C5)	

Compétence opérationnelle c5 : Intégrer des costumes, le maquillage et des accessoires dans la danse

Les danseurs interprètes discutent avec le chorégraphe les costumes et le maquillage lors de la conception de leur rôle. Ils préparent les accessoires nécessaires ou collaborent avec l'accessoiriste. Ils discutent les désaccords liés au costume ou au maquillage avec l'interlocuteur concerné. Ils intègrent les accessoires dans les suites de mouvements chorégraphiés de leur rôle selon les indications du chorégraphe et de telle sorte que les accessoires ne les entravent pas ni ne représentent un risque de blessure. Ils vérifient régulièrement l'état des accessoires et s'adressent au besoin à l'accessoiriste.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
c5.1 Ils partagent de manière créative leurs idées de costume et de maquillage pour la conception du rôle dans la discussion avec le chorégraphe. (C3)	c5.1 Ils décrivent sur la base d'exemples différentes possibilités d'utilisation de costumes appropriés et du maquillage. (C2)
c5.2 Ils préparent les costumes, le maquillage et les accessoires liés à leur rôle selon les indications du chorégraphe. (C3)	c5.2 Ils réalisent sur la base d'un exemple de conception d'un rôle le maquillage de scène correspondant et une coiffure adaptée. (C3)
c5.3 Ils discutent sans tarder avec la personne responsable les désaccords liés au costume, au maquillage et aux accessoires. (C3)	
c5.4 Ils intègrent les accessoires dans les suites de mouvements chorégraphiés de leur rôle selon les indications du chorégraphe. (C3)	
c5.5 Ils intègrent les accessoires dans les suites de mouvements chorégraphiés de leur rôle de telle sorte qu'ils soutiennent leur expression. (C4)	
c5.6 Ils utilisent avec précaution les costumes, le maquillage et les accessoires en tenant compte de possibles risques de blessure. (C3)	
c5.7 Ils manipulent les costumes et les accessoires avec précaution. (C3)	c5.7 Ils décrivent sur la base d'exemples donnés des mesures d'hygiène en lien avec les costumes, le maquillage et les accessoires. (C2)

Domaine de compétences opérationnelles d : Formation du corps et de l'esprit

Les danseurs interprètes développent continuellement leur capacité de performance mentale et physique ainsi que leur répertoire, ils se maintiennent en forme et étudient leur rôle/interprétation selon les directives données.

Compétence opérationnelle d1 : Maintenir la condition physique nécessaire à la pratique de la danse

Les danseurs interprètes recourent à des techniques d'échauffement individuellement éprouvées. Conformément aux indications du chorégraphe ou du maître de ballet, ils répètent les suites de mouvements/chorégraphies et les mettent en œuvre. En cas de réalisation non conforme, ils corrigent les suites de mouvements selon les indications. Ils s'entraînent entre les engagements suivant un programme composé individuellement. Ils recourent à divers moyens (techniques complémentaires, alimentation, etc.) visant la régénération physique et psychique. Ils maintiennent leur corps et leur esprit performant par l'alimentation et la régénération. Ils identifient les signes de blessures et de stress psychique et en tirent des mesures (par exemple traitement par un professionnel). Ils analysent régulièrement leurs mesures visant la capacité de performance physique et mentale et les améliorent au besoin.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
d1.1 Ils échauffent leur corps avec soin par le biais de techniques appropriées d'échauffement. (C3)	d1.1.1 Ils décrivent avec leurs propres mots les éléments centraux de techniques appropriées d'échauffement et d'entraînement. (C2)
	d1.1.2 Ils expliquent clairement les principes anatomiques liés à des suites de mouvements. (C4)
d1.2 Ils mettent en œuvre correctement les corrections du chorégraphe concernant les suites de mouvements. (C3)	d1.2 Ils décrivent sur la base d'un exemple concret la mise en œuvre d'une correction à l'aide de la terminologie spécifique. (C2)
d1.3 Ils utilisent pour les soulevés une technique ménageant le corps. (C3)	d1.3.1 Ils décrivent avec leurs propres mots le déroulement technique d'un soulevé correct et ménageant le dos. (C2)
	d1.3.2 Ils décrivent des mesures pertinentes pour éviter une surcharge physique lors de soulevés. (C2)
d1.4 Ils communiquent avec leur partenaire en cas de soulevé. (C3)	
d1.5 En cas de suites de mouvements ou de soulevés sollicitant fortement le corps, ils utilisent si possible des protections adaptées et des genouillères. (C3)	d1.5 Ils décrivent clairement les possibilités d'utilisation de protections et de genouillères. (C2)
d1.6 Ils recourent à des mesures appropriées telles qu'une alimentation saine et des techniques d'entraînement et de régénération pour maintenir leur capacité de performance. (C3)	d1.6.1 Ils expliquent clairement sur la base d'une situation concrète les enjeux des bases de la médecine de la danse (techniques d'entraînement, alimentation, régénération) en lien avec le maintien de leur capacité de performance. (C5)
	d1.6.2 Ils expliquent les principes fondamentaux de l'alimentation. (C2)

	d1.6.3 Ils présentent clairement les éléments principaux d'une alimentation équilibrée. (C2)
	d1.6.4 Ils décrivent des méthodes issues des théories de l'alimentation visant à garantir les ressources physiques lors des entraînements et des représentations. (C2)
d1.7 Ils se ménagent consciemment des phases de détente et de régénération. (C3)	d1.7 Ils décrivent avec leurs propres mots différentes possibilités de régénération. (C2)
d1.8 Ils analysent avec assurance des signes de blessure et de stress psychique et en tirent des mesures efficaces telles qu'un traitement par un professionnel. (C5)	d1.8.1 Ils décrivent clairement des signes physiques et psychiques d'épuisement ou de surcharge ainsi que leurs conséquences. (C2)
	d1.8.2 Ils expliquent des méthodes de préparation physique et mentale ainsi que de maîtrise du stress. (C2)
d1.9 Ils analysent leur rapport avec leur capacité de performance physique et psychique et en tirent des améliorations personnelles en lien avec les entraînements et la régénération. (C5)	d1.9 Ils analysent les facteurs de stress physique et psychique et en tirent des mesures appropriées pour les prévenir. (C5)
d1.10 Ils appliquent des méthodes de prévention des blessures et des complications à long terme (C3).	d1.10 Ils citent des méthodes de prévention des blessures et des complications à long terme (C2).

Compétence opérationnelle d2 : Développer son répertoire en danse

Les danseurs interprètes développent continuellement leur répertoire chorégraphique. Ils procèdent régulièrement à des évaluations personnelles, recueillent le feedback de leurs collègues danseurs, de chorégraphes, de maîtres de ballet et de directeurs et se fixent des objectifs pour leur prochaine étape de développement. Ils développent continuellement leur vocabulaire de mouvement en fonction de leur propre positionnement artistique et, pour ce faire, participent de manière ciblée à des ateliers et à des formations continues.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
d2.1 Ils procèdent régulièrement à une évaluation de leurs capacités en danse et en tirent des mesures pertinentes visant le développement personnel de leur répertoire chorégraphique. (C5)	d2.1 Ils décrivent clairement des manières de développer leur répertoire classique, moderne, contemporain ou actuel en styles et techniques de danse. (C5)
d2.2 Ils sélectionnent de nouvelles techniques et styles pertinents de danse en vue de leur nouveau vocabulaire de mouvement. (C4)	d2.2.1 Ils identifient correctement les tendances actuelles dans l'évolution des styles et techniques de danse. (C4)
	d2.2.2 Ils nomment des techniques et styles de danse adaptés à eux-mêmes. (C4)

d2.3 Ils recueillent régulièrement le feedback de collègues et de supérieurs sur leur vocabulaire actuel de mouvement. (C3)	
d2.4 Ils établissent de manière systématique un programme d'entraînement et de développement individuellement pertinent entre leurs engagements. (C6)	d2.4.1 Ils établissent un exemple de programme d'entraînement et de développement pertinent pour eux-mêmes. (C5)
	d2.4.2 Ils nomment une sélection pertinente d'ateliers et de programmes de formation continue en vue de leurs prochaines étapes de développement. (C5)

Compétence opérationnelle d3 : Utiliser l'entraînement mental lors de répétitions, spectacles et auditions

Les danseurs interprètes se préparent psychiquement aux répétitions, spectacles et auditions. Ils se confrontent à leur disposition mentale, identifient les états de stress et recourent à des moyens éprouvés tels que sommeil suffisant, alimentation, techniques de respiration et entraînement autogène. Ils analysent régulièrement l'application et l'effet de leurs moyens de maîtrise du stress et en tirent des mesures d'amélioration.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
d3.1 Ils se préparent aux situations importantes telles que spectacles et auditions grâce à des méthodes appropriées d'entraînement mental. (C3)	d3.1 Ils décrivent avec leurs propres mots des méthodes d'entraînement mental utiles pour faire face au stress. (C2)
d3.2 Ils utilisent des techniques appropriées de maîtrise du stress en tenant compte des situations. (C3)	d3.2.1 Ils expliquent avec assurance différents signes et conséquences du stress. (C2)
	d3.2.2 Ils décrivent avec leurs propres mots les principales mesures de techniques prometteuses de maîtrise du stress. (C2)
	d3.2.3 Ils analysent régulièrement l'application et l'effet de leurs moyens de maîtrise du stress et en tirent des mesures d'amélioration. (C5)

Compétence opérationnelle d4 : Élaborer son propre rôle ou son interprétation d'une chorégraphie

Les danseurs interprètes élaborent leur rôle/interprétation en tenant compte d'aspects liés à l'histoire et à l'analyse de la danse ainsi que des directives du chorégraphe. Dans le cadre d'une seconde distribution ou cover (réserve), ils participent aux répétitions, étudient leur rôle et s'y entraînent lors des répétitions. Dans le cadre d'un raccord ou lorsque les danseurs interprètes doivent répéter un changement à court terme, ils apprennent les suites de mouvements / la chorégraphie sous toutes ses facettes dans un temps très réduit de sorte à être prêts pour la représentation. Pour ce faire, ils s'entraînent dans le cadre des répétitions ainsi qu'individuellement. Ils analysent régulièrement leurs progrès et en tirent des améliorations.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
d4.1 Ils élaborent un rôle / une interprétation d'une chorégraphie selon les directives. (C3)	d4.1 ils décrivent clairement sur la base d'un exemple le rôle / l'interprétation dans le contexte des aspects principaux de l'histoire et de l'analyse de la danse et de la musique. (C4)
d4.2 Ils répètent et s'entraînent de manière engagée et consciencieuse aussi en tant que seconde distribution ou <i>cover</i> . (C3)	
d4.3 Ils apprennent des changements à court terme dans le cadre d'un raccord sous toutes leurs facettes de sorte à être prêts pour la représentation. (C5)	d4.3 Ils décrivent clairement la démarche leur permettant de s'approprier des suites de mouvements/chorégraphies en un temps très réduit de sorte à être prêts pour une représentation. (C4)
d4.4 Ils s'entraînent efficacement, si nécessaire aussi hors des répétitions. (C3)	d4.4 Ils développent des méthodes pertinentes d'entraînement individuel. (C5)
d4.5 Ils analysent leurs progrès dans l'élaboration de leur rôle/interprétation et en tirent des mesures pertinentes d'amélioration. (C5)	d4.5 Ils motivent sur la base d'un exemple concret les mesures d'amélioration dans l'élaboration d'un rôle / d'une interprétation. (C2)

Compétence opérationnelle d5 : Mettre à profit la critique de son environnement professionnel ou du public pour son propre développement

Les danseurs interprètes recueillent différents feedback et critiques de leur environnement professionnel et du public en lien avec les représentations et les répétitions. Ils en prennent connaissance, les évaluent dans le cadre de la production artistique et expriment leur opinion avec des arguments. Leur capacité critique leur permet d'analyser les feedbacks et les critiques et d'en tirer le cas échéant des mesures d'amélioration.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
d5.1 Ils traitent de manière constructive les feedbacks issus de l'environnement professionnel et du public. (C3)	d5.1.1 Ils analysent de manière différenciée les feedbacks et la critique issus de l'environnement professionnel et du public. (C4)
	d5.1.2 Ils évaluent une critique dans le cadre d'une production artistique. (C4)
	d5.1.3 Ils distinguent consciemment les deux niveaux « danseur en tant que personnage scénique » et « danseur en tant qu'individu ». (C4)
d5.2 Ils analysent les feedbacks reçus et en tirent des mesures appropriées d'amélioration quant à leur performance en danse. (C5)	

Compétence opérationnelle d6 : Tirer parti de l'activité de la scène chorégraphique et artistique pour son propre développement

Les danseurs interprètes participent à diverses activités culturelles et artistiques, s'informent dans différentes sources (publications sur l'histoire de la danse, histoire culturelle, théorie et histoire de la musique, manifestations culturelles, etc.) sur les compagnies, les mouvements et les tendances. Ils entretiennent leur réseau de relations dans le milieu professionnel, les associations professionnelles et les syndicats. Ils utilisent les inspirations qu'ils en retirent pour le développement de leur travail de danse et d'interprétation.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
d6.1 Ils utilisent l'activité culturelle dans le milieu de l'art et de la danse comme inspiration pour leur propre développement professionnel. (C5)	d6.1.1 Ils décrivent clairement les différents mouvements de l'histoire de la danse et de l'activité actuelle de la discipline. (C2)
	d6.1.2 Ils décrivent clairement des éléments qui les inspirent eux-mêmes dans l'histoire et la théorie de la musique. (C4)
	d6.1.3 Ils décrivent des compagnies qui les inspirent eux-mêmes. (C2)
d6.2 Ils construisent leur réseau de relations professionnelles en vue d'échanges sur des activités artistiques et culturelles. (C4)	d6.2 Ils formulent avec leurs propres mots des stratégies pour construire et entretenir des réseaux professionnels. (C2)
d6.3 Ils participent de manière ciblée à des manifestations artistiques et culturelles appropriées. (C4)	d6.3.1 Ils motivent clairement leur choix de manifestations artistiques et culturelles. (C2)
	d6.3.2 Ils décrivent clairement ce qu'ils retirent de leur fréquentation de manifestations culturelles. (C4)

Domaine de compétences opérationnelles e : Danse classique

Les danseurs interprètes contribuent à élaborer de façon créative les séquences de mouvements données et nouvelles selon les indications ou sous leur propre responsabilité en vue d'une représentation et se les approprient. Ils interprètent le rôle appris lors d'une représentation.

Compétence opérationnelle e1 : Contribuer à l'élaboration de chorégraphies en danse classique

Les danseurs interprètes d'orientation classique s'engagent dans le processus chorégraphique selon les indications du chorégraphe durant le processus de création d'une pièce dans le cadre souhaité. Ils apportent divers éléments, tels que des idées, des suites de mouvement ou un geste, les discutent dans le cadre de leur rôle avec leurs collègues et mettent en œuvre les intentions du chorégraphe. Ils improvisent des séquences de mouvements sur la base du vocabulaire classique de mouvement et de la technique de danse classique. Durant le processus de développement chorégraphique, ils veillent régulièrement à la réalisation des éléments et à la technique de danse classique et en tirent des adaptations de leurs éléments.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
---	--

e1.1 Ils apportent divers éléments, tels que des idées, des suites de mouvements ou un geste, dans le processus chorégraphique selon les indications du chorégraphe. (C3)	e1.1 Ils analysent sur la base d'un exemple les indications du chorégraphe et en tirent les éléments appropriés tels qu'idées, suites de mouvements ou geste. (C5)
e1.2 Ils improvisent aisément des séquences de mouvements et en tirent de nouveaux éléments du vocabulaire de mouvement. (C6)	e1.2 Ils décrivent clairement les bases de la dramaturgie et de la chorégraphie dans la danse classique. (C2)
e1.3 Ils mettent en œuvre les intentions du chorégraphe en un mouvement corporel dansé (geste). (C3)	
e1.4 Ils utilisent la technique de danse classique. (C3)	e1.4.1 Ils décrivent clairement les bases de l'histoire de la danse classique. (C2)
	e1.4.2 Ils décrivent clairement la technique de danse classique dans ses diverses orientations. (C2)
e1.5 Ils analysent leur mise en œuvre des éléments et en tirent des mesures appropriées d'amélioration quant aux idées, aux suites de mouvements, aux gestes, etc. (C5)	e1.5 Ils décrivent avec leurs propres mots les bases de la théorie musicale. (C2)

Compétence opérationnelle e2 : Étudier des chorégraphies en danse classique

Les danseurs interprètes d'orientation classique mettent en œuvre les nouvelles séquences de mouvements sous la direction du chorégraphe dans le cadre de la création d'une pièce ou de l'élaboration d'un projet avec un vocabulaire de mouvements classique. Ils suivent pour ce faire les indications et les corrections du chorégraphe. Ils étudient les suites de mouvements indiqués par le chorégraphe, d'autres danseurs ou une vidéo, les exercent lors des répétitions et les réalisent avec leur interprétation personnelle et en tenant compte de l'intention et des indications du chorégraphe. Ils analysent leur réalisation par rapport aux indications et en tirent des adaptations.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
e2.1 Ils mettent en œuvre les nouvelles séquences de mouvements à apprendre selon les indications du chorégraphe. (C3)	e2.1 Ils décrivent sur la base d'un exemple leur interprétation des suites de mouvements. (C2)
e2.2 Ils utilisent les terminologies spécifiques correctes de la danse classique. (C3)	e2.2 Ils maîtrisent les terminologies spécifiques correctes et peuvent les utiliser dans leurs échanges. (C3)
e2.3 Ils recourent à différentes techniques de la danse classique. (C3)	
e2.4 Ils étudient de manière fiable les suites de mouvements de chorégraphies en utilisant des méthodes appropriées et en collaboration avec leurs collègues. (C5)	e2.4 Ils expliquent clairement des méthodes appropriées pour étudier les chorégraphies. (C2)

e2.5 Ils analysent leurs méthodes lors de l'étude d'une chorégraphie et en tirent des mesures appropriées d'amélioration de ces méthodes. (C5)	e2.5 Ils décrivent correctement sur la base d'un exemple l'anatomie appliquée à des suites de mouvements. (C2)
--	--

Compétence opérationnelle e3 : Réaliser des spectacles en danse classique	
Les danseurs interprètes d'orientation classique réalisent lors de la représentation les séquences de mouvements répétées. Ils se préparent physiquement et mentalement aux représentations et interprètent lors de la représentation le rôle répété. Après la représentation, ils recueillent les feedbacks de leurs collègues danseurs, du maître de ballet, du chorégraphe et/ou du directeur, analysent leur prestation en tenant compte de ces aspects ainsi que des réactions du public et de leur perception personnelle. Ils en tirent des conclusions pour les représentations suivantes.	
Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
e3.1 Ils se préparent physiquement et mentalement à la représentation avec des méthodes et techniques appropriées. (C3)	
e3.2 Lors de la représentation, ils interprètent avec maîtrise le rôle répété. (C3)	
e3.3 Pendant le spectacle, ils évaluent conformément à la situation les conditions cadre telles que le public, l'ambiance, leur état physique et mental ou la musique <i>live</i> . (C6)	e3.3 Ils décrivent correctement les principales mesures de sécurité pendant une représentation. (C2)
e3.4 Après une représentation, ils recueillent un feedback sur leur prestation auprès de divers groupes de personnes tels que le chorégraphe, les collègues ou le public. (C3)	
e3.5 Ils analysent leur prestation après la représentation et en tirent des mesures appropriées d'amélioration pour les représentations suivantes. (C5)	e3.5 Ils analysent leur prestation sur la base d'un exemple et en tirent pour eux-mêmes des mesures pertinentes d'amélioration. (C5)

Domaine de compétences opérationnelles f : Danse contemporaine
Les danseurs interprètes d'orientation contemporaine contribuent par des éléments chorégraphiques dans le cadre fixé, interprètent des séquences de mouvements données et nouvelles, lient des suites de mouvements en une composition et étudient leur rôle/interprétation en vue d'être prêts pour les représentations.
Compétence opérationnelle f1 : Contribuer à l'élaboration de chorégraphies en danse contemporaine
Les danseurs interprètes d'orientation contemporaine contribuent au développement de la chorégraphie durant le processus de création d'une pièce (danse contemporaine ou performance) dans le cadre fixé par le chorégraphe. Ils apportent divers éléments, tels que des idées, des suites de mouvements, un geste ou diverses orientations stylistiques, les discutent avec leurs collègues et mettent en œuvre les intentions du chorégraphe. Ils improvisent en suivant les indications données par le chorégraphe. Durant le processus de développement chorégraphique, ils veillent régulièrement à la réalisation et en tirent des adaptations de leurs éléments.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
f1.1 Ils apportent divers éléments, tels que des idées, des suites de mouvements, un geste ou diverses orientations stylistiques dans le processus chorégraphique selon les indications du chorégraphe et en s'adaptant aux situations. (C3)	f1.1 ils décrivent avec leurs propres mots les tendances déterminantes de la danse contemporaine. (C2)
f1.2 Ils utilisent des éléments d'improvisation dans le cadre des indications données par le chorégraphe. (C3)	f1.2.1 Ils analysent sur la base d'un exemple les indications du chorégraphe et en tirent les éléments appropriés tels qu'idées, suites de mouvements, geste ou orientations stylistiques. (C5)
	f1.2.2 Ils décrivent clairement les éléments principaux de la dramaturgie en danse contemporaine. (C2)
f1.3 Ils mettent en œuvre avec aisance les intentions du chorégraphe en un mouvement corporel (incorporation). (C6)	f1.3 Ils analysent avec assurance sur la base d'un exemple des intentions et divers mouvements corporels (incorporation). (C4)
f1.4 Ils analysent leur mise en œuvre des éléments et en tirent des mesures appropriées d'amélioration quant aux idées, aux suites de mouvements, aux gestes, à l'incorporation etc. (C5)	f1.4 Ils décrivent avec leurs propres mots les bases de la théorie musicale. (C2)

Compétence opérationnelle f2 : Étudier des chorégraphies en danse contemporaine

Les danseurs interprètes d'orientation contemporaine mettent en œuvre les nouvelles séquences de mouvements sous la direction du chorégraphe dans le cadre de la création d'une pièce contemporaine ou de l'élaboration d'un projet de performance. Ils suivent pour ce faire aussi bien que possible les indications et les corrections du chorégraphe. Ils étudient les suites de mouvements indiqués par le chorégraphe, d'autres danseurs ou une vidéo, les exercent lors des répétitions et les réalisent avec leur interprétation personnelle et en tenant compte de l'intention et des indications du chorégraphe. Ils analysent leur réalisation par rapport aux indications et en tirent des adaptations.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
f2.1 Ils mettent en œuvre les nouvelles séquences de mouvements à apprendre selon les indications du chorégraphe. (C3)	f2.1 Ils décrivent avec leurs propres mots et sur la base d'un exemple leur interprétation des suites de mouvements. (C2)
f2.2 Ils utilisent la terminologie spécifique correcte dans le processus de travail. (C3)	f2.2 Ils utilisent les terminologies spécifiques correctes de la danse contemporaine. (C3)
f2.3 Ils recourent avec aisance à différentes techniques de la danse contemporaine. (C3)	f2.3 Ils analysent sur la base d'exemples concrets différents styles et techniques de danse contemporaine et actuelle. (C4)
f2.4 Ils étudient de manière fiable les suites de mouvements de chorégraphies en utilisant des	f2.4 Ils expliquent clairement des méthodes appropriées pour étudier les chorégraphies. (C2)

méthodes appropriées et en collaboration avec leurs collègues. (C5)	
f2.5 Ils analysent leurs méthodes lors de l'étude d'une chorégraphie et en tirent des mesures appropriées d'amélioration de ces méthodes. (C5)	f2.5 Ils décrivent correctement sur la base d'un exemple l'anatomie appliquée à des suites de mouvements. (C2)

Compétence opérationnelle f3 : Réaliser des spectacles en danse contemporaine

Les danseurs interprètes d'orientation contemporaine réalisent lors de la représentation les séquences de mouvements répétées. Ils se préparent physiquement et mentalement à la représentation de manière optimale et présentent sur scène la séquence et le rôle répétées. Après la représentation, ils recueillent les feedbacks de leurs collègues danseurs et du chorégraphe, analysent leur prestation en tenant compte de ces aspects ainsi que des réactions du public et de leur perception personnelle et en tirent des conclusions pour les représentations suivantes.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
f3.1 Ils se préparent physiquement et mentalement à la représentation avec des méthodes et techniques appropriées. (C3)	
f3.2 Lors de la représentation, ils interprètent avec maîtrise le rôle répété. (C3)	
f3.3 Pendant le spectacle, ils évaluent correctement les conditions cadre telles que le public, l'ambiance, leur état physique et mental ou la musique <i>live</i> . (C6)	f3.3 Ils décrivent correctement les principales mesures de sécurité pendant une représentation. (C2)
f3.4 Après une représentation, ils recueillent un feedback sur leur prestation auprès de divers groupes de personnes tels que le chorégraphe, les collègues ou le public. (C3)	
f3.5 Ils analysent régulièrement leur prestation après la représentation et en tirent des mesures appropriées d'amélioration pour les représentations suivantes. (C5)	f3.5 Ils analysent leur prestation sur la base d'un exemple et en tirent pour eux-mêmes des mesures pertinentes d'amélioration. (C5)

Compétence opérationnelle f4 : Développer un nouveau vocabulaire de mouvement en danse

Les danseurs interprètes d'orientation contemporaine développent continuellement leur vocabulaire de mouvements de danse contemporaine. Sur la base des indications du chorégraphe, ils recherchent de nouvelles suites de mouvements dans diverses sources telles que situations du quotidien, publications, tendances internationales de la danse, autres spectacles, vidéos ou Internet. Ils partagent les résultats ainsi obtenus lors du travail de répétition (par exemple improvisation, *contact improvisation*), développent les nouvelles suites de mouvements avec le chorégraphe, intègrent ses intentions et les traduisent en nouvelles suites de mouvements. Les danseurs interprètes examinent régulièrement leur vocabulaire de mouvement et l'adaptent aux évolutions et aux tendances dans la danse contemporaine.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle

<p>f4.1 Ils recherchent de manière ciblée un nouveau vocabulaire de mouvement pour la danse contemporaine dans diverses sources telles que chorégraphes, situations du quotidien, publications, tendances internationales de la danse, autres spectacles, vidéos ou Internet. (C5)</p>	<p>f4.1 Ils analysent clairement leur vocabulaire actuel de mouvement et en tirent des étapes de développement personnel. (C5)</p>
<p>f4.2 Sur la base de leurs résultats de recherche, ils réalisent de nouvelles suites de mouvements contemporaines lors des répétitions sous forme d'improvisation ou de <i>contact improvisation</i>. (C6)</p>	<p>f4.2 Ils décrivent sur la base d'un exemple des méthodes d'études de nouvelles suites de mouvements. (C2)</p>
<p>f4.3 Ils analysent régulièrement leur vocabulaire de mouvement en danse contemporaine et en tirent des mesures de développement de leur répertoire de mouvements pour la danse contemporaine. (C5)</p>	

Compétence opérationnelle f5 : Lier des suites de mouvements en une composition

Les danseurs interprètes d'orientation contemporaine lient les suites de mouvements nouvellement créées ou indiquées par le chorégraphe en une composition. Ils les réalisent dans le cadre de différents éléments tels que musique, rythme, style, contenu artistique ou dramaturgie. Ils analysent les diverses séquences de mouvements ainsi que la composition dans l'optique des indications données et de leur force expressive et en tirent des améliorations.

<p>Objectifs évaluateurs pratique professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs école professionnelle</p>
<p>f5.1 Ils lient des suites de mouvements nouvelles ou indiquées en une composition. (C3)</p>	<p>f5.1 Ils analysent les étapes de leur démarche lorsqu'ils lient en une composition des suites de mouvements incluant différents éléments tels que musique, rythme, style, contenu artistique ou dramaturgie. (C4)</p>
<p>f5.2 Ils analysent leur composition quant aux suites de mouvements et à l'usage de différents éléments tels que musique, rythme, style, contenu artistique ou dramaturgie et en tirent des mesures appropriées d'amélioration quant à leur force expressive et aux indications données. (C5)</p>	<p>f5.2 Ils analysent clairement sur la base d'un exemple la réalisation d'une composition en intégrant la musique, le rythme, le style et le contenu artistique. (C4)</p>

Domaine de compétences opérationnelles g : Comédie musicale

Les danseurs interprètes en comédie musicale ou en danse sportive contribuent par des éléments chorégraphiques dans le cadre fixé, interprètent des séquences de mouvements données et nouvelles selon des indications ou sous leur propre responsabilité et étudient leur rôle/interprétation en vue d'être prêts pour les représentations. Ils développent continuellement leur vocabulaire de mouvement ainsi qu'un nouveau vocabulaire expressif en danse, chant et jeu dramatique.

Compétence opérationnelle g1 : Contribuer à l'élaboration de chorégraphies de comédie musicale

Les danseurs interprètes de comédie musicale ou de danse sportive contribuent au développement de la chorégraphie durant le processus de création d'une comédie musicale ou d'un projet de danse sportive dans le cadre fixé par le chorégraphe. Ils apportent divers éléments tels que différents styles de danse, du chant populaire/académique et du jeu dramatique, les discutent avec leurs collègues dans le cadre de leurs rôles et mettent en œuvre les intentions du chorégraphe et du metteur en scène. Durant le processus de développement chorégraphique, ils veillent régulièrement à leur réalisation en danse, chant et jeu dramatique et en tirent des adaptations de leurs éléments.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
g1.1 Ils apportent divers éléments tels que différents styles de danse, du chant populaire/académique et du jeu dramatique dans le processus chorégraphique selon les indications du chorégraphe. (C3)	g1.1.1 Ils décrivent clairement avec leurs propres mots l'évolution dans le domaine de la comédie musicale ou de la danse sportive. (C2)
	g1.1.2 Ils expliquent correctement sur la base d'un exemple le contenu et le contexte d'une comédie musicale ou d'une danse sportive. (C2)
g1.2 Ils coordonnent avec assurance les différents éléments du processus chorégraphique tels que chorégraphie, placement, expression ou timing avec les indications du chorégraphe et les rôles de leurs collègues. (C3)	g1.2 Ils décrivent clairement les éléments principaux de la dramaturgie dans la comédie musicale / la danse sportive. (C2)
g1.3 Ils mettent correctement en œuvre l'intention. (C6)	g1.3 Ils analysent sur la base d'un exemple des intentions et en tirent des mouvements corporels appropriés (gestes). (C5)
g1.4 Ils analysent leur réalisation des éléments et en tirent des mesures appropriées d'amélioration quant à la danse, le chant et le jeu. (C5)	g1.4 Ils décrivent avec leurs propres mots les bases de la théorie musicale. (C2)

Compétence opérationnelle g2 : Étudier des chorégraphies en comédie musicale

Les danseurs interprètes de comédie musicale ou de danse sportive mettent en œuvre les nouvelles séquences de mouvements ainsi que d'autres éléments tels que le chant et le jeu dramatique sous la direction du chorégraphe dans le cadre de la création d'une comédie musicale ou de l'élaboration d'un projet de danse sportive. Ils suivent pour ce faire aussi bien que possible les indications et les corrections du chorégraphe. Ils étudient les suites de mouvements indiqués par le chorégraphe, d'autres danseurs ou une vidéo ainsi que le chant, les voix et les textes, les élaborent et les exercent lors des répétitions et les réalisent avec leur interprétation personnelle et en tenant compte de l'intention et des indications du chorégraphe. Ils veillent à leur réalisation du chant, des séquences de mouvements et du jeu et en tirent des adaptations.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
g2.1 Ils étudient de manière fiable les suites de mouvements de chorégraphies en utilisant des méthodes appropriées et en collaboration avec leurs collègues. (C3)	g2.1.1 Ils expliquent clairement des méthodes appropriées pour étudier le mouvement, le chant et les textes. (C2)
	g2.1.2 Ils décrivent avec leurs propres mots les étapes de leur démarche lorsqu'ils travaillent à leur rôle de comédie musicale ou de danse sportive. (C2)
g2.2 Ils réalisent selon les indications les séquences de mouvements étudiées ainsi que d'autres éléments tels que chant et jeu dramatique. (C3)	
g2.3 Ils recourent de manière appropriée à différentes techniques de comédie musicale ou de danse sportive. (C3)	
g2.4 Ils veillent à leur réalisation quant au chant, au jeu et aux séquences de mouvements et en tirent des adaptations appropriées aux indications du chorégraphe. (C5)	

Compétence opérationnelle g3 : Réaliser des spectacles de comédie musicale

Les danseurs interprètes de comédie musicale ou de danse sportive réalisent lors de représentations les séquences de mouvements répétées ou apprises à court terme. Ils se préparent physiquement et mentalement à la représentation de manière optimale, présentent sur scène la séquence et le rôle répétés et suivent le chef d'orchestre. Après la représentation, ils recueillent les feedbacks de leurs collègues danseurs et du chorégraphe, analysent leur prestation en tenant compte de ces aspects ainsi que des réactions du public et de leur perception personnelle et en tirent des conclusions pour les représentations suivantes.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
g3.1 Ils se préparent physiquement et mentalement à la représentation avec des méthodes et techniques appropriées. (C3)	
g3.2 Ils présentent avec aisance le rôle répété avec danse, jeu et chant lors de la représentation. (C3)	g3.2 Ils décrivent avec leurs propres mots les phases d'une production scénique et les principales mesures de sécurité. (C2)
g3.3 Pendant le spectacle, ils évaluent correctement les conditions cadre telles que le public, l'ambiance, leur état physique et mental ou la musique <i>live</i> . (C6)	g3.3 Ils analysent sur la base d'un exemple le style musical, le rythme et la sonorité. (C4)

g3.4 Ils réagissent correctement aux indications du directeur musical / chef d'orchestre. (C6)	g3.4 Ils décrivent avec assurance la collaboration avec le chef d'orchestre lors de représentations avec musique <i>live</i> . (C2)
g3.5 Après une représentation, ils recueillent un feedback sur leur prestation auprès de divers groupes de personnes tels que le chorégraphe, les collègues ou le public. (C3)	
g3.6 Ils analysent régulièrement leur prestation lors des représentations et en tirent des mesures personnelles d'amélioration quant au jeu, au chant et à la danse. (C5)	g3.6 Ils analysent leur prestation sur la base d'un exemple et en tirent pour eux-mêmes des mesures pertinentes d'amélioration. (C5)

Compétence opérationnelle g4 : Développer un nouveau vocabulaire expressif en danse, en chant et en jeu dramatique

Les danseurs interprètes en comédie musicale et en danse sportive développent continuellement leur vocabulaire expressif. Sur la base des indications du chorégraphe, du directeur musical et du metteur en scène, ils recherchent de nouvelles formes d'expression dans diverses sources telles que publications, tendances internationales de la danse, autres spectacles, vidéos ou scène musicale internationale. Ils partagent les résultats ainsi obtenus lors du travail de répétition avec le chorégraphe, le directeur musical et le metteur en scène, développent avec eux les nouvelles formes d'expression, intègrent leurs intentions et les traduisent en une nouvelle forme expressive. Ils évaluent régulièrement leur vocabulaire expressif et en tirent des mesures de développement.

Objectifs évaluateurs pratique professionnelle	Objectifs évaluateurs école professionnelle
g4.1 Sur la base de diverses indications du metteur en scène et de sources telles que publications, tendances internationales de la danse, autres spectacles, vidéos ou scène musicale internationale, ils recherchent de manière ciblée un nouveau vocabulaire expressif pour la comédie musicale. (C3)	g4.1 Ils analysent clairement leur vocabulaire actuel de mouvement et en tirent des étapes de développement personnel. (C5)
g4.2 Ils utilisent de manière fiable dans les répétitions leur nouveau vocabulaire expressif dans les domaines de styles de danse et de chant ainsi que des méthodes de jeu inspirés des résultats de leurs recherches. (C6)	
g4.3 Ils recourent à diverses techniques pertinentes d'improvisation en danse, chant et jeu. (C3)	g4.3 Ils décrivent avec leurs propres mots des méthodes pertinentes pour s'approprier un nouveau vocabulaire expressif. (C2)
g4.4 Ils analysent leur vocabulaire expressif et tirent des mesures pertinentes de développement de leur répertoire expressif en danse, chant et jeu. (C5)	

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 15 septembre 2020 sur la formation professionnelle initiale de danseuse interprète / danseur interprète avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Zurich, le 15 septembre 2020

Danse Suisse

Le président

La directrice

Marc Meyer

Liliana Heldner Neil

Président de Danse Suisse

Directrice de Danse Suisse

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 15 septembre 2020

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de danseuse interprète CFC / danseur interprète CFC	<p><i>Version électronique</i> Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z)</p> <p><i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)</p>
Plan de formation du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de danseuse interprète CFC / danseur interprète CFC	Danse Suisse (www.dancesuisse.ch)
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Danse Suisse (www.dancesuisse.ch)
Dossier de formation	Danse Suisse (www.dancesuisse.ch)
Rapport de formation	<p>Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch</p> <p>Danse Suisse (www.dancesuisse.ch)</p>
Feuille d'information : Critères recommandés pour formatrices / formateurs	Danse Suisse (www.dancesuisse.ch)

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation danseuse interprète CFC / danseur interprète CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
2a	Travaux qui dépassent les capacités psychiques des jeunes 1) sur le plan cognitif : stress (travail à la tâche, rythme ou cadence de travail constamment élevés, attention permanente, responsabilité trop grande) ;
3a	Travaux qui dépassent les capacités physiques des jeunes : Il s'agit notamment de la manipulation des charges ainsi que des postures et mouvements peu favorables. Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de <ul style="list-style-type: none"> • 15 kg pour jeunes hommes de moins de 16 ans, • 19 kg pour jeunes hommes de 16 à 18 ans non révolus, • 11 kg pour jeunes femmes de moins de 16 ans, • 12 kg pour jeunes femmes de 16 à 18 ans non révolus.
3c	Travaux qui dépassent les capacités physiques des jeunes : Il s'agit notamment de la manipulation des charges ainsi que des postures et mouvements peu favorables. Travaux réguliers de plus de 2 heures par jour effectués <ul style="list-style-type: none"> • en position penchée, tournée ou penchée de côté • à hauteur d'épaule ou au-dessus • partiellement agenouillé, accroupi ou couché.
8b	Travaux avec des instruments présentant des parties mobiles dont les éléments dangereux ne sont pas protégés ou seulement par des dispositifs réglables.
10a	Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur. <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur des postes de travail surélevés (par ex. échelles, rampes, plates-formes élévatrices) et sur les voies de circulation • Travail dans des zones avec des ouvertures au sol

Note : L'enseignement dans la pratique professionnelle se déroule en milieu scolaire. Les apprenants sont constamment suivis pendant la formation

Travail (travaux) dangereu(-x) (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par les formatrices/formateurs à la pratique professionnelle ²					
				Instruction des personnes en formation		Surveillance des personnes en formation			
				Formation en entreprise	Appui de l'EP		En permanence	Fréquentement	Occasionnellement
Stress psychique et physique avant et lors des représentations	Stress psychique et physique	2a	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des situations à fortes sollicitations Techniques de relaxation Alimentation saine et comportement alimentaire ainsi qu'un sommeil suffisant 	1 ^{er} -4 ^{ème} année	1 ^{er} -4 ^{ème} année	Instruction et application pratique	1 ^{er} -4 ^{ème} année		
Soulever, porter ou déplacer un partenaire (par exemple pas de deux) Mouvements dans diverses positions, partiellement agenouillé	Surcharge de l'appareil moteur par la manipulation de lourdes charges Positions et mouvements inconfortables	3a 3c	<ul style="list-style-type: none"> Échauffement et technique de cool-down Utilisation d'une technique correcte de soulevé Éviter les charges qui dépassent la capacité physique de performance (le screening, c'est-à-dire le test d'aptitude médicale recommandé avant le début de la formation sur la base des directives du SECO Respecter les pauses de détente Utiliser si possible des protections/genouillères adaptées Suva FP 84030.f « Des muscles d'acier pour une santé de fer » 	1 ^{er} -4 ^{ème} année	1 ^{er} -4 ^{ème} année	Instruction et application pratique	1 ^{er} -4 ^{ème} année		
Intégrer dans la danse des costumes, des maquillages et des accessoires adaptés à la pièce Maintenir l'œil sur les décors de scène en mouvement et la technologie scénique tout en dansant.	Se blesser ou blesser des collègues avec des accessoires, du maquillage ou des costumes Se blesser avec les décors de scène en mouvement et avec la technologie scénique	8b	<ul style="list-style-type: none"> Éviter les situations de risque sur scène Respectez les instructions de danger et les avertissements concernant les accessoires, le maquillage et les costumes Évaluer les dangers de blessures avec des accessoires, du maquillage et des costumes Fonctionnement des décors de scène en mouvement Communication avec les technicien-ne-s de scène 	1 ^{er} -4 ^{ème} année	1 ^{er} -4 ^{ème} année	Instruction et application pratique	1 ^{er} -4 ^{ème} année		
Être soulevé/porté par un partenaire (par exemple figures d'un pas de deux) Être élevé dans les cintres	Danger de chute	10a	<ul style="list-style-type: none"> Échauffement Bonne communication avec le partenaire Utilisation d'une technique appropriée Dispositions de sécurité en lien avec les cintres Estimer correctement des séquences de mouvements et les besoins en espace 	1 ^{er} -4 ^{ème} année	1 ^{er} -4 ^{ème} année	Instruction et application pratique	1 ^{er} -4 ^{ème} année		

Légende : CI : cours interentreprises ; EP : école professionnelle

²Formatrice/Formateur à la pratique professionnelle selon l'article 10 orfo

³ Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale »

Glossaire (*voir *Lexique de la formation professionnelle*, 4^e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁴.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.⁵ Si la culture générale est dispensée de manière intégrée,

⁴ RS 412.10

⁵ RS 412.101.241

l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'orfo (points d'appréciation et durée de l'épreuve).